



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-105

PUBLIÉ LE 5 MARS 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2025-03-05-00001 - ARRETE DOS-SDDDFGRHSS N° 2025-10 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DU CENTRE DE FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME DE PREPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIERE DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE. (2 pages)	Page 3
R32-2025-02-28-00003 - Arrêté n° 2025-010 SDSDG modifiant l'arrêté n°2022-038 du 8 juin 2022 SDSDU modifié fixant la composition nominative du Conseil Territorial de Santé du Hainaut (7 pages)	Page 5
R32-2025-02-28-00004 - Arrêté n° 2025-011 SDSDG modifiant l'arrêté n° 2022-061 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé du Hainaut (7 pages)	Page 12

**ARRÊTÉ DOS-SDDFGRHSS N° 2025-10 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DU CENTRE DE
FORMATION CONDUISANT AU DIPLÔME DE PRÉPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIERE
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté de 2 août 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie hospitalière ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 décembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1 Le conseil de discipline du centre de formation de préparateur en pharmacie hospitalière du CHU de Lille est composé, pour l'année 2024/2025 ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- le directeur du centre de formation ;
- le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au conseil technique ou son suppléant ;
- le préparateur en pharmacie hospitalière, intervenant dans la formation siégeant au conseil technique :

titulaire : Madame Marie VANPEPERSTRAETE Marie

suppléant : En cours de désignation

- le préparateur en pharmacie hospitalière d'un établissement accueillant des élèves en stage siégeant au conseil technique :

titulaire : Monsieur Malik FOUNOU

suppléant : En cours de désignation

- un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son représentant :
 - titulaire : Mme Fanny LEROY
 - suppléant : En cours de désignation

Article 2 Des témoins peuvent être entendus à la demande de l'étudiant, du directeur de l'école ou du président du conseil de discipline.

Article 3 Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié au directeur du centre de formation de préparateur en pharmacie hospitalière du Centre Hospitalier Universitaire de Lille pour diffusion auprès des membres du conseil de discipline et affichage dans ses locaux.

Article 5 Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 05/03/2025

Pour le directeur général et par délégation,

Dr Sophie AUGROS
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion
des Ressources Humaines du système de santé



**Arrêté n° 2025-010 SDSG modifiant l'arrêté n°2022-038 du 8 juin 2022 SDSDU modifié
fixant la composition nominative du Conseil Territorial de Santé du Hainaut**

LE DIRECTEUR GENERAL D'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-038 SDSDU du 8 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé du Hainaut ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 décembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le règlement intérieur du conseil territorial de santé du Hainaut ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition ou désignation des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé ;

ARRETE

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-038 SDSDU du 8 juin 2022 modifié susvisé est complété comme suit :

Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :

Stéphanie MONTEL-MARQUIS, titulaire, est supprimée de la composition de cette instance.

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap

André CROMBEZ, titulaire, est supprimé de la composition de cette instance.

Fabien PETIT, FHF Hauts-de-France, suppléant d'Agnès LYDA-TRUFFIER.

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Corinne LEFEBVRE, Plateforme Santé du Douaisis, titulaire, en remplacement d'Elodie EVRARD.

Matthieu DWORNICZAK, suppléant de Hocine BELAYEL, est supprimé de la composition de cette instance.

f) Représentants des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

f2) des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires

Sébastien VELLUZ, CPTS Grand Denain, titulaire en remplacement de Sébastien CAPDEVILLE.

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Anne-Claire CRIE, titulaire, est supprimée de la composition de cette instance.

h) Représentant des autres ordres des professions de santé

Nathalie BARTKOWSKI, Conseil de l'Ordre des Infirmiers, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

Fabrice MITOUMBA, Conseil de l'Ordre des Pharmaciens, titulaire
Laurence RANDOUX, Conseil de l'Ordre des Pharmaciens, suppléante

Un titulaire, Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes, en attente de désignation
Un suppléant, Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes, en attente de désignation

Alain LAUER, Conseil de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes, titulaire
Un suppléant, Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes, en attente de désignation

Virginie HENNING, Conseil de l'Ordre des Pédiatres-Podologues, titulaire
Marie CARISSIMO, Conseil de l'Ordre des Pédiatres-Podologues, suppléante

Un titulaire, Conseil de l'Ordre des Sages-Femmes, en attente de désignation
Un suppléant, Conseil de l'Ordre des Sages-Femmes, en attente de désignation

Collège 2 : Usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

b) Représentants des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées

Jacques HORNEZ, CDCA du Nord, suppléant de Francis LEDIEU.

Christian HILAIRE, titulaire, est supprimé de la composition de cette instance.

Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements

b) Représentant du conseil départemental du Nord

Sylvie CLERC-CUVELIER, titulaire, en remplacement de Marie-Hélène QUATREBOEUF.

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

Marie-Pierre RIGOUT, suppléante de Omoladé ALAO, en remplacement de Jean-Paul COQUELLE.

Article 2 – La version consolidée de la composition du CTS apparaît sous forme de tableau en annexe unique du présent arrêté.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 – La directrice de la stratégie et des territoires de l'ARS est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 28 février 2025

**Pour le directeur général et par délégation,
La directrice de la stratégie et des territoires,**



Laurence Cado

ANNEXE
Tableau de composition du CTS du Hainaut

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Président : Franck HUGOT

Vice-Président : Denis LEVESQUE

Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :

1	<i>En attente de désignation</i> (FHP) (nouveau)	Joël CLICHE - Clinique Saint ROCH (FHP)
2	Damien RAMEZ - Clinique GHICL (FEHAP)	Jean-Baptiste GUIOT - CRF Cambrai ADAPT HDF (FEHAP)
3	Simon RAOUT - CH de Valenciennes (FHF)	Renaud DOGIMONT - CH du Cateau Cambrésis (FHF)

a2) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

4	Said MELK - Président de la CME du CH d'Avesnes sur Helpe (FHF)	Alexandre BERTELOOT - Vice-Président Hauts-de-France Président de la CME Centre Hospitalier de Douai (FHF)
5	Nadine BELLO - Présidente de la CME Centre Hospitalier de Denain (FHF)	Magloire GNANSOUNOU - Président de la CME Centre Hospitalier de Sambre-Avesnois (FHF)
6	Arnaud AULIARD - Président de CME du Centre Les Dentellières de Valenciennes (FHP)	<i>En attente de désignation</i>

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées

7	<i>En attente de désignation</i> (nouveau) (UNAPEI)	Gilles VAN DER HERNST - APEI de Cambrai (NEXEM)
8	Franck HUGOT – ADAR Sambre Avesnois (UNA)	Pascal PRADARELLI, Foyer et de vie et Ehpad de l'association ACCES Services (URIOPSS)
9	Agnès LYDA-TRUFFIER - CH de Denain (FHF)	Fabien PETIT – CH Le Quesnoy, EHPAD de Landrecies et EHPAD de Solesmes (FHF) (nouveau)
10	Brice AMAND - Association Traits d'Union (URIOPSS-NEXEM)	Julien COLLET - EHPAD Louis ARAGON à Douchy les Mines (SYNERPA)
11	Thomas RUBION - EHPAD les Magniolias à Marly (FEHAP)	Léa MORIZE - Association Béthanie à Saint Amand les eaux (FEHAP)

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

12	Corinne LEFEBVRE – Plateforme du Douaisis (nouveau)	<i>En attente de désignation</i>
13	Hocine BELAYEL - Association AEP	<i>En attente de désignation</i> (nouveau)
14	Samuel RUDEWICZ - Association ARPE (URIOPSS)	Sylvain JAUMONT - Association Prim'Toit (URIOPSS)

d) Représentants les professionnels de santé libéraux, dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé

d1) Représentants des médecins

15	Gilbert MBOCK	Bruno STACH
16	Sylvain GODART	Jean Claude SOULARY
17	Sofia BENKIRANE	Pierre-Marie COQUET

d2) Représentants des autres professionnels de santé

18	Denis LEVESQUE - URPS Infirmiers	Béatrice BEN - URPS Infirmiers
19	Jean-Marc LASCAR – URPS Masseurs Kinésithérapeutes	Anouk MOREAU - URPS Orthophonistes
20	Karine DECRETON - URPS Sages-Femmes	Nadège POULAIN - URPS Chirurgiens-dentistes

e) Représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil

21	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

f) Représentants des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé

22	Jean-Marc BRIAVAL - Mutualité Française	Benjamin VALLEZ - Mutualité Française
23	Anthony HARO - MSP Lys d'or St Amand les eaux	Séverine LHOMME, MSP Anor - Trelon et Fourmies
24	Christine DUREUIL, DAC Appui Santé Grand Hainaut Valenciennois Cambrésis Sambre-Avesnois	<i>En attente de désignation</i>

f2) des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires

25	Sébastien VELLUZ - CPTS Grand Denain (nouveau)	Jérôme CATTIAUX - CPTS Pays du Cambrésis
----	--	--

f3) des communautés psychiatriques de territoire

26	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

27	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	Valéry LECOEUVE - FNEHAD
----	--	--------------------------

1h) Représentant de l'ordre des médecins

28	Solange MOORE	Jean-Philippe PLATEL
----	---------------	----------------------

Représentants des autres ordres des professions de santé : (nouveau)

Représentant de l'ordre des Infirmiers

29	Nathalie BARTKOWSKI - Conseil de l'ordre des infirmiers (nouveau)	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
----	--	--

Représentant de l'ordre des Pharmaciens

30	Fabrice MITOUMBA (nouveau)	Laurence RANDOUX (nouveau)
----	----------------------------	----------------------------

Représentant de l'ordre des Chirurgiens-dentistes

31	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
----	--	--

Représentant de l'ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes

32	Alain LAUER (nouveau)	En attente de désignation (nouveau)
----	-----------------------	-------------------------------------

Représentant de l'ordre des Pédicures-Podologues

33	Virginie HENNING (nouveau)	Marie CARISSIMO (nouveau)
----	----------------------------	---------------------------

Représentant de l'ordre des Sages-Femmes

34	En attente de désignation (nouveau)	En attente de désignation (nouveau)
----	-------------------------------------	-------------------------------------

Collège 2 : Usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**a) Représentants des usagers des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

35	Gérard COPIN - CLCV	Thierry PALUCH - APF France Handicap
36	Martine LEDUC - UFC QUE CHOISIR	Bernadette CANIAUX - UDAF du Nord
37	Jean-Louis DELHAYE - UNAFAM	Marie PILLET - UNAFAM
38	Louis MILLIMOULO - AIDES	Sylvie WATOTIENNE - APAJH
39	Jean-Paul DUPONT - UDAF du Nord	Philippe TABARY - UDAF du Nord
40	Danièle BOUVENOT - UDAF du Nord	Jean-Marie GUION - RENALOO

b) Représentants des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées

41	Francis LEDIEU - CDCA du Nord - PA	Jacques HORNEZ - CDCA du Nord - PA (nouveau)
42	En attente de désignation - CDCA du Nord - PA	En attente de désignation - CDCA du Nord - PA
43	Karima CRETINOIR - CDCA du Nord - PH	En attente de désignation - CDCA du Nord - PH
44	En attente de désignation - CDCA du Nord - PH (nouveau)	En attente de désignation - CDCA du Nord - PH

Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements**a) Conseiller régional**

45	Aurore COLSON	En attente de désignation
----	---------------	---------------------------

b) Représentant du conseil départemental du Nord

46	Sylvie CLERC-CUVELIER (nouveau)	Marie-Paule ROUSSELLE
----	---------------------------------	-----------------------

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

47	Omoladé ALAO	Marie-Pierre RIGOUT (nouveau)
----	--------------	-------------------------------

d) Représentants des communautés mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

48	Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, Communauté d'agglomération de Cambrai (CAC)	Dalila DUWEZ-GUESMIA - Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH)
49	Sylvie LARIVIERE, Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO)	En attente de désignation

e) Représentants des communes

50	Paul SAGNIEZ, maire de Solesmes	Ludovic ROHART, maire d'Orchies
51	Nadine MORTELETTE, maire d'Anhiers	Mickaël HIRAUX, maire de Fourmies

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**a) Représentant de l'Etat**

52	Hélène DEMOLOMBE-TOBIE – Préfecture du Nord	Nathalie RIQUOIR - DDETS
----	---	--------------------------

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

53	Ludivine CHEMSI - CARSAT	Hervé FACON - MSA
54	Bertrand BAUDUIN - CPAM du Hainaut	<i>En attente de désignation</i>

Collège 5 : Personnalités qualifiées

55	Elisabeth DEBRUILLE - Mutualité Française	Pas de suppléance
56	Françoise DEL PIERO	Pas de suppléance

Parlementaires :

Les 8 députés situés sur le territoire de démocratie sanitaire du Hainaut et les 11 sénateurs du département du Nord

**Arrêté n° 2025-011 SDSDG modifiant l'arrêté n° 2022-061 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié
fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé
du Hainaut**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France n° 2022-038 SDSDU du 8 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé du Hainaut ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-061 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié fixant la composition nominative des formations spécialisées du conseil territorial de santé du Hainaut ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 décembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le règlement intérieur du conseil territorial de santé du Hainaut ;

Conformément aux votes et désignations des membres délibérants du conseil territorial de santé du Hainaut ;

ARRETE

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté n° 2022-061 SDDU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition du bureau est modifié comme suit :

Au titre du collège 1 :

Matthieu DWORNICZAK, suppléant de Hocine BELAYEL, est supprimé de la composition du bureau.

Article 2 - L'article 2 de l'arrêté n° 2022-061 SDDU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition de la Commission territoriale en santé mentale (CTSM) est modifié comme suit :

Au titre du collège 1 :

1b - Fabien PETIT, FHF Hauts-de-France, suppléant d'Agnès LYDA-TRUFFIER.

1c - Matthieu DWORNICZAK, suppléant de Hocine BELAYEL, est supprimé de la composition de cette commission.

1g - Anne-Claire CRIE, titulaire, est supprimée de la composition de cette commission.

Au titre du collège 3 :

Marie-Pierre RIGOUT, suppléante de Omoladé ALAO, en remplacement de Jean-Paul COQUELLE.

Article 3 - L'article 2 de l'arrêté n° 2022-061 SDDU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition de la formation spécifique organisant l'expression des usagers (commission territoriale des usagers) est modifié comme suit :

Au titre du collège 1 :

Stéphanie MONTEL-MARQUIS et Joël CLICHE sont supprimés de la composition de cette commission.

Anne-Claire CRIE et Valéry LECOEVRE sont supprimées de la composition de cette commission.

Matthieu DWORNICZAK, suppléant de Hocine BELAYEL, est supprimé de la composition de cette commission.

Article 4 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 – La directrice de la stratégie et des territoires de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 28 février 2025

**Pour le directeur général et par délégation,
La directrice de la stratégie et des territoires,**



Laurence Cado

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU HAINAUT**Composition du bureau****Tableau de composition**

- | | | |
|---|---|------------------|
| 1 | Président | Franck HUGOT |
| 2 | Vice-président | Denis LEVESQUE |
| 3 | Président de la commission territoriale en santé mentale | Jean-Paul DUPONT |
| 4 | Présidente de la commission territoriale des usagers | Danièle BOUVENOT |

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Au titre du collège 1 :

5	Damien RAMEZ - Clinique GHICL (FEHAP)	Jean-Baptiste GUIOT - CRF Cambrai ADAPT HDF (FEHAP)
6	Simon RAOUT - CH de Valenciennes (FHF)	Renaud DOGIMONT - CH du Cateau Cambrésis (FHF)
7	Hocine BELAYEL - Association AEP	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
8	Jean-Marc LASCAR - Masseurs Kinésithérapeutes	Anouk MOREAU - URPS Orthophonistes

Au titre du collège 2 :

9	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
---	----------------------------------	----------------------------------

Au titre du collège 3 :

10	Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, Communauté d'agglomération de Cambrai (CAC)	Dalila DUWEZ-GUESMIA - Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH)
----	---	--

Au titre du collège 4 :

11	Bertrand BAUDUIN - CPAM du Hainaut	<i>En attente de désignation</i>
----	------------------------------------	----------------------------------

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU HAINAUT
Commission territoriale en santé mentale
Tableau de composition

Président : Jean-Paul DUPONT

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentant des établissements de santé

1	Damien RAMEZ - Clinique GHICL (FEHAP)	Jean-Baptiste GUIOT - CRF Cambrai ADAPT HDF (FEHAP)
---	---------------------------------------	---

b) Représentant des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap

2	Agnès LYDA-TRUFFIER - CH de Denain (FHF)	Fabien PETIT – CH Le Quesnoy, EHPAD de Landrecies et EHPAD de Solesmes (FHF) (nouveau)
---	--	--

c) Représentant des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

3	Hocine BELAYEL - Association AEP	En attente de désignation (nouveau)
---	----------------------------------	-------------------------------------

d) Représentants les professionnels de santé libéraux

4	Sofia BENKIRANE - URPS Médecins Libéraux	Pierre-Marie COQUET - URPS Médecins Libéraux
5	Denis LEVESQUE - URPS Infirmiers	Béatrice BEN - URPS Infirmiers

e) Représentant des internes en médecine

6	En attente de désignation	En attente de désignation
---	---------------------------	---------------------------

f) Représentants des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

7	En attente de désignation	En attente de désignation
8	En attente de désignation	En attente de désignation

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

9	En attente de désignation (nouveau)	Valéry LECOEVRE - FNEHAD
---	-------------------------------------	--------------------------

h) Représentant de l'ordre des médecins

10	Solange MOORE	Jean-Philippe PLATEL
----	---------------	----------------------

Deux titulaires et deux suppléants en attente de désignation parmi les membres du collège 1

Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

13	Jean-Louis DELHAYE - UNAFAM	Marie PILLET - UNAFAM
14	Jean-Paul DUPONT - UDAF du Nord	Philippe TABARY - UDAF du Nord
15	Danièle BOUVENOT - UDAF du Nord	Jean-Marie GUION – RENALOO
16	Karima CRETINOIR - CDCA du Nord - PH	<i>En attente de désignation</i> - CDCA du Nord - PH

Collège 3 : Représentants les collectivités territoriales ou leurs groupements

17	Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, Communauté d'agglomération de Cambrai (CAC)	Dalila DUWEZ-GUESMIA - Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH)
18	Sylvie LARIVIERE, Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO)	<i>En attente de désignation</i>
19	Omoladé ALAO	Marie-Pierre RIGOUT (nouveau)

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

20	Hélène DEMOLOMBE-TOBIE – Préfecture du Nord	Nathalie RIQUOIR - DDETS
21	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU HAINAUT
Commission territoriale des usagers
Tableau de composition

Présidente : Danièle BOUVENOT

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

1	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
2	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
3	Hocine BELAYEL - Association AEP	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>

Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

4	Gérard COPIN - CLCV	Thierry PALUCH - APF France Handicap
5	Martine LEDUC - UFC QUE CHOISIR	Bernadette CANIAUX - UDAF du Nord
6	Jean-Louis DELHAYE - UNAFAM	Marie PILLET - UNAFAM
7	Jean-Paul DUPONT - UDAF du Nord	Philippe TABARY - UDAF du Nord
8	Danièle BOUVENOT - UDAF du Nord	Jean-Marie GUION – RENALOO
9	Karima CRETINOIR - CDCA du Nord - PH	<i>En attente de désignation</i> - CDCA du Nord - PH

Collège 3 : Représentants les collectivités territoriales ou leurs groupements

10	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
11	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Collège 4 : Représentant de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

12	Ludivine CHEMSI – CARSAT	Hervé FACON – MSA
----	--------------------------	-------------------